



Programme : Espoir pour les Femmes

Ateliers sur :

- **Combattre la violence à l'égard des femmes dans les situations de et post conflits**
- **Genre, gestion et résolution des conflits**

Pays : Mali, RDC, RCI, Togo

Date : Novembre – décembre 2012

NOTE CONCEPTUELLE

HISTORIQUE

Le Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF) est une organisation internationale non gouvernementale apolitique et à but non lucratif créé le 28 juillet 2006 et dont la mission est de mobiliser les ressources financières pour faire avancer les droits des femmes en Afrique francophone. Les objectifs du ROFAF sont de:

- Appuyer financièrement la mise en œuvre des initiatives de ses organisations membres ;
- Renforcer les capacités institutionnelles de ses organisations membres ;
- Œuvrer au respect des droits des femmes en Afrique francophone.

Le secrétariat du ROFAF est basé à Lomé mais l'organisation mène des activités dans plusieurs pays d'Afrique francophone en collaboration avec ses organisations membres basées dans ces pays. Ces activités incluent des sessions nationales de formation/renforcement des capacités, la publication et la réallocation de subventions pour des micro-projets.

CONTEXTE

En l'an 2000, Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a approuvé la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. C'était la première fois que cette institution avait examiné cette question et a approuvé un document entièrement consacré au lien qui existe entre les conflits armés, la paix et la dimension genre. Même si le titre de la résolution se réfère à des femmes, plusieurs points de la résolution font explicitement référence au genre. La résolution 1325 fait référence à deux questions importantes. D'une part, il reconnaît l'impact sexospécifique des



conflits armés sur les femmes et les jeunes filles. D'autre part, il fait allusion aux rôles que les femmes et les jeunes filles peuvent jouer dans la consolidation de la paix.

Le genre est une catégorie d'analyse qui révèle que les inégalités entre les hommes et les femmes sont un produit social et non le résultat de la nature, mettant en évidence leur construction sociale et culturelle pour distinguer les différences biologiques entre les sexes.

L'analyse genre tente de rendre visible la construction sociale de la différence sexuelle et la division sexuelle du travail et du pouvoir. La perspective de genre vise à montrer que les différences entre les hommes et les femmes sont une construction sociale c'est-à-dire un produit des relations inégales de pouvoir qui ont été établies historiquement dans le système patriarcal. Le but du genre en tant que catégorie analytique est de montrer le caractère historique et socialement établi des différences sexuelles.

L'approbation de la résolution a représenté l'introduction formelle de la perspective genre et des besoins et contributions des femmes dans l'agenda international de la paix et la sécurité. La résolution 1325, qui est le résultat de travaux antérieurs de plaidoyer mené par les réseaux des organisations locales et internationales de femmes, représente l'institutionnalisation et l'acceptation par l'ONU et ses États membres d'un nombre considérable de demandes et des propositions faites par les organisations de femmes de la société civile dans le domaine de la consolidation de la paix avec une perspective de genre. À son tour, cette institutionnalisation a fourni aux organisations de femmes un instrument officiel pour soutenir et légitimer leurs actions.

En 2008, le Conseil de sécurité a approuvé la Résolution 1820 sur la violence sexuelle comme arme de guerre, et deux autres résolutions en 2009 : la résolution 1888 qui précise les engagements pris à la suite de la résolution 1820, et la résolution 1889 qui, elle, précise les engagements pris à la suite de la résolution 1325. Ces quatre résolutions (1325, 1820, 1888 et 1889) sont complémentaires et attirent l'attention sur les efforts visant à intégrer la dimension genre dans toutes les sphères et les étapes de consolidation de la paix. Toute consolidation de la paix qui intègre la perspective genre doit nécessairement s'attaquer à la violence sexuelle comme arme de guerre, étant donné qu'elle est, à l'heure actuelle, l'un des principaux impacts sexospécifiques des conflits armés.

Depuis l'approbation de ces résolutions, la question des femmes, du genre, de la paix et de la sécurité a été présente sur l'agenda international sur une base constante, quoique avec des résultats différents. Elles représentent un important pas en avant, étant donné qu'elles s'attaquent à la fois à l'impact des conflits armés et la capacité des femmes à devenir des agents de la paix et à surmonter la vision réductionniste qui considère les femmes comme de simples victimes de la guerre.



Malgré l'existence d'instruments juridiques au niveau national et international, qui stipulent clairement l'importance de la participation des femmes à des positions décisionnelles dans les processus de résolutions des conflits, on note encore une très faible participation des organisations de femmes dans la mise en œuvre des plans d'actions nationales visant à mettre en œuvre les résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Malgré les efforts de plusieurs organisations et réseaux de femmes, la promotion de la résolution 1325 douze ans plus tard, est restée presque à son stade initial de promesses et de bonnes intentions : très peu de réalisations ont été faites.

Pour le ROFAF, le travail de plaidoyer doit se poursuivre, parce que les femmes jouent un rôle clé dans les processus de prévention, de maintien et de consolidation de la paix, et de reconstruction de la démocratie. La participation égale des femmes et des hommes aux processus de paix contribue à une paix plus inclusive et durable. Elle renforce la légitimité de l'Etat et augmente les fondements économiques de la paix. Une plus large participation des femmes dans le processus de négociation de la paix assure une plus grande appropriation des concepts de paix par toute la communauté, crée un environnement favorable à la promotion d'une meilleure mise en œuvre de l'accord de paix qui en résultera et augmente la probabilité d'améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants. Les femmes portent toujours le fardeau de la guerre et, par conséquent, il est essentiel qu'elles soient entendues dans tous les aspects de négociation de la paix.

En 2010, 21 pays dont la Côte d'Ivoire (2008) et la RDC (2009) ont mis en place des plans d'actions nationaux, mais le plus gros problème est le manque de donnée de référence et des mécanismes standard pour surveiller et évaluer les progrès et les impacts de ces stratégies. A cette fin, le Conseil de Sécurité a publié un document le 6 avril 2010- (S/2010/173) sur les indicateurs qui seront utilisés pour procéder à l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action. Dans la description de l'outil d'évaluation, plusieurs indicateurs qui se réfèrent à la participation des femmes au processus décisionnel.

- Présence de représentantes des associations et organisations de femmes de la société civile à des postes administratifs ou de direction dans les organes des droits de l'homme, la participation des femmes dans les négociations officielles de paix
- Présence des femmes en tant qu'observateur officiel ou avec un statut consultatif au début et à la fin des pourparlers de paix
- Présence des femmes dans les domaines de la justice et la sécurité dans les pays touchés par les conflits.



- Partage des fonds libérés et attribués à des organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes, qui travaillent sur les problèmes rencontrés par les femmes dans les pays touchés par les conflits, notamment les violences faites aux femmes pendant et après les conflits.

C'est pour contribuer à la participation des femmes aux processus de paix et à la lutte contre les violences sexuelles dont sont victimes les femmes et les filles en période de conflit, ou post conflit, que le ROFAF, à travers son Programme *Espoir pour les femmes* initie deux sessions de formation à l'endroit des leaders des organisations de femmes au Mali, en République Démocratique du Congo, en République de Côte d'Ivoire, et au Togo. La finalité de ce programme est d'emmener le plus grand nombre possible d'organisation de femmes en Afrique francophone à intégrer dans leur planification stratégique des activités relatives aux thématiques de la prévention, du maintien et de la consolidation de la paix et de la gestion et résolution des conflits. Les thèmes sur lesquels porteront les sessions de renforcement de capacité sont « *Combattre la violence à l'égard des femmes dans les situations de et post-conflits* » et « *Genre, Gestion et résolution des conflits* ».

En plus des activités de renforcement de capacité, le Programme prévoit l'octroi de petites subventions aux organisations membres du ROFAF et une série de publication sur ces deux thèmes.

BUTS, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

But

Ce programme vise à renforcer les capacités des femmes leaders et les organisations au Mali, en République Démocratique du Congo, en République de Côte d'Ivoire, et au Togo à travailler sur les questions liées à la violence sexuelle pendant et après les conflits armés et à accroître la présence des femmes à tous les niveaux dans les processus de paix.

Objectifs

1. Outiller les participantes sur les questions liées à la sécurité des femmes et des filles dans les situations de conflits et de post-conflit.
2. Fournir aux participantes des connaissances sur leur rôle pour la réussite des processus de paix.



3. Emmener les participantes à développer une profusion d'idées de projets susceptibles de sécuriser les femmes en situation de conflit et promouvoir leur participation à des processus de paix dans leur communauté

Résultat attendu et ses indicateurs

- Dans 4 pays d'Afrique francophone à savoir: Côte d'Ivoire, Mali, République démocratique du Congo (RDC) et Togo, 80 organisations de femmes ont reçu une formation sur les questions liées à la participation des femmes aux processus de paix et comprennent maintenant leur rôle clé pour la réussite de ces processus. Elles ont acquis les compétences nécessaires pour entreprendre des activités sur ces questions dans leurs communautés;
 - 2 sessions nationales de formation sont organisées dans les 4 pays ciblés et 80 organisations de femmes sont formées sur les 2 thèmes suivants: (1) Combattre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations de conflits et de post-conflit, (2) Genre, gestion et résolution des conflits
 - Ces 80 organisations de femmes dans les 4 pays ciblés ont inclus dans leurs plans stratégiques pluriannuels des activités liées à la participation des femmes dans les processus de paix et mettent en œuvre ces activités en tant que femmes leaders dans leurs communautés.

Approche méthodologique de la formation

- Approche participative
- Organisation de sessions théorique
- Organisation de sessions pratiques et jeux de rôle qui permettront d'appliquer les acquis théoriques.

PARTICIPATION

La participation à l'atelier est uniquement sur invitation et est ouverte aux responsables clés des organisations de femmes travaillant au niveau local ou national.

Pour plus d'information, nous vous prions de nous contacter à formation@rofaf.org.